

Fiche Action n°2

« Développer en fonction des besoins et des attentes des réponses modulaires coopératives afin de favoriser les parcours de vie des personnes polyhandicapées en proximité »

Les besoins et les souhaits des personnes polyhandicapées et de leurs familles sont multiples et il est nécessaire de leur proposer une palette de réponses souples en proximité. Cette réponse de proximité n'est pas toujours assurée faute d'accompagnement adapté disponible (les compétences et l'expertise des situations de polyhandicap n'existent pas toujours). Une attente forte existe pour accéder à des modes d'accueil diversifiés (accueil de jour, accueil temporaire, accueil séquentiel, ...), s'inscrivant dans un continuum et évolutifs dans le temps afin de tenir compte de la situation et des besoins de la personne et de sa famille. Cette palette de réponses s'inscrit en cohérence avec les nomenclatures des besoins et des prestations de Serafin-PH, la démarche une « Réponse accompagnée pour tous » ainsi que les travaux en cours sur la révision des autorisations des ESMS.

Objectifs de la mesure

-Promouvoir un accueil multimodal des personnes polyhandicapées articulant des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement et d'inclusion dans la cité, à leur domicile ou en établissement médico-social avec possibilités d'adaptation et de changements selon les besoins de la personne.

-Favoriser le maintien à domicile des personnes polyhandicapées notamment lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte (à temps plein ou à temps partiel) par des interventions conjointes et coopératives des services d'aide à domicile, des SSIAD et des SESSAD et des SAVS.

-Mettre en œuvre cet accueil en priorité pour apporter des réponses modulables pour les personnes polyhandicapées aujourd'hui sans solution d'accompagnement et aux jeunes adultes en aménagement Creton.

Description de la mesure

Action 1 : A partir du travail de diagnostic (action 1-1), promouvoir pour les enfants et les adultes polyhandicapés, l'accueil multimodal :

- ✓ en réalisant une analyse des expériences et des pratiques existantes de combinaison de prestations à domicile et de modes d'accueil et d'accompagnement souples à partir d'établissements médico-sociaux (accueil de jour, accueil séquentiel, accueil temporaire, équipes mobiles de FAM ou de MAS, PCPE ...) et en prenant en compte la place des temps d'évaluation ou de séjours temporaires par des structures de soins de suite et de réadaptation compétents ou d'autres services de soins (ex : neurologie),
- ✓ en inscrivant cet objectif dans les PRS 2 dans le cadre des réponses aux besoins des personnes polyhandicapées,
- ✓ en inscrivant cet objectif dans les CPOM avec les ESMS,
- ✓ en assurant un travail conjoint permanent avec la MDPH pour la prise en compte de l'offre diversifiée dans l'orientation des personnes

Action 2 : Développer l'accueil temporaire afin d'offrir un répit aux familles de personnes polyhandicapées à partir des études prenant en compte le polyhandicap menées par des CREAI à l'initiative des ARS (ex Bretagne) et de l'étude sur l'accueil temporaire à venir initiée par la DGCS

Action 3 : Elaborer une fiche repère pour les ESMS sur l'accompagnement modulaire d'une personne handicapée adulte en établissement et à domicile en coopération et avec les proches aidants (impacts sur l'organisation des ESMS et des équipes et le retentissement sur les pratiques), avec en particulier un axe sur le polyhandicap.

Action 4 : Approfondir, au sein d'un groupe de travail national, sur la place et les conditions de l'aide à domicile dans les parcours des personnes en situation complexe de handicap, en y intégrant la problématique spécifique du polyhandicap.

Opérateurs

Action 1,2 : ARS et CD

Partenaires : CNSA, DGCS, associations de personnes polyhandicapées et de leurs familles, Handéo, gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées.

Action 3 : ANESM

Partenaires : CNSA, DGCS, associations de personnes polyhandicapées et de leurs familles, Handéo, organismes représentant des SAAD d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées.

Action 4 : Ministère des affaires sociales et de la santé (DGCS)/ CNSA

Partenaires : associations de personnes polyhandicapées et de leurs familles, Handéo, organismes représentant des SAAD d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées.

Calendrier

2017-2020

Financement

Une partie du budget de 180M€ dédié sur 5 ans à l'évolution de l'offre médico-sociale, une enveloppe à flécher dans chaque région à l'issue du diagnostic territorial

Eléments de suivi (indicateurs de process)

Instruction DGCS/CNSA

Analyse des pratiques et des expériences combinant permettant aux personnes polyhandicapées et à leurs proches de combiner domicile et accueil en établissement médico-social.

Fiche repère ANESM

Inscription des objectifs de diversification de l'offre dans le PRS

Conclusion des CPOM en vue d'une transformation de l'offre et de nouvelles modalités d'accompagnement pour les personnes polyhandicapées.

Mise en place du groupe de travail sur les services d'aide à domicile

Eléments de résultat (indicateurs de résultats)

Nombre de CPOM incluant d'une transformation de l'offre et de nouvelles modalités d'accompagnement.

Nombre de SAAD intervenant auprès des personnes polyhandicapées

Nombre de SAMSAH accompagnant des personnes polyhandicapées

Nombre d'établissement médico-sociaux proposant de l'accueil modulaire pour les personnes polyhandicapées et nombre de personnes polyhandicapées bénéficiant d'un accueil modulaire